

Retour aux résultats de la recherche

(<http://plus.lesoir.be/archives/recherche?datefilter=lastyear&sort=date desc&word=culture linard>)

Statut de l'artiste : l'heure des réalités

Le fédéral confirme

une réforme du statut de l'artiste. La Flandre est aux abonnés absents. La ministre Linard trace la ligne verte : un statut fédéral concerté avec les communautés, centré sur la création.

En seraient exclus production et diffusion.



Par **Alain Lallemand (/43733/dpi-authors/alain-lallemand)**

Journaliste au service Culture

Le 13/11/2020 à 00:00

Où en est la réforme du statut d'artiste évoquée durant toute la crise covid ? « Le gouvernement examinera en concertation avec le secteur et les partenaires sociaux comment poursuivre la réforme du statut social des artistes. Le gouvernement formulera des propositions précises, objectives et justes pour les artistes actuels et en devenir, qui valorisent l'ensemble des étapes du travail de création, de la répétition à la représentation, publication et vente. » Tel est l'accord du gouvernement De Croo dégagé ce 30 septembre.

Deux ministres du fédéral s'y engagent. Ce 3 novembre, dans son exposé d'orientation politique, le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Dermagne (PS) a confirmé ce chantier, sans autre détail. L'exposé du ministre des Affaires sociales Franck Vandenbroucke (SP.A) était (un peu) plus précis : « Je ferai procéder par

le SPF Sécurité sociale à une évaluation de ce statut en concertation avec les partenaires sociaux qui ont déjà travaillé sur la question au sein du Conseil

national du travail en vue de formuler de nouvelles propositions. » Et il ajoute : « Nous allons évaluer si des adaptations doivent également être apportées au régime des petites indemnités. »

Au niveau des entités fédérées, où en est le débat ? Pour mémoire, le 14 juillet, une Conférence interministérielle de la culture (CIM) a institué un groupe de travail « artistes », dont l'ordre du jour incluait la réforme structurelle du statut d'artiste. La CIM n'était pas en charge de cette réforme, mais elle constituait le lieu adéquat pour une concertation entre niveaux de pouvoir.

Une Flandre muette

Devant le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre de la Culture Bénédicte Linard (Ecolo) a confirmé ce jeudi avoir validé « la composition, le mandat et le calendrier » de ce groupe de travail « tels que proposés par » le ministre flamand de la Culture Jan Jambon (NVA), qui occupe en ce moment la présidence tournante de la CIM. Ce groupe de travail doit notamment rendre rapport en décembre.

Mais le volontarisme flamand semble ne pas avoir résisté à la constitution d'un gouvernement fédéral sans la N-VA : le groupe de travail ne s'est encore jamais réuni (alors qu'il doit rendre rapport le mois prochain...), le cabinet Linard a interpellé sans succès le cabinet Jambon, et la ministre francophone ne peut que faire part de sa résolution à faire avancer les dossiers lorsqu'elle s'emparera à son tour de la présidence, soit ce 1er janvier 2021.

Avec quels accents ? L'air de ne pas y toucher, une question parlementaire du député Charles Gardier (MR) a permis ce jeudi à Bénédicte Linard d'énumérer ses « points d'attention ». Nous en retiendrons deux qui éclairent particulièrement le débat.

La ligne verte

Primo « la création d'un véritable statut doit rester dans le giron du ministre de /

Primo, « la création d'un véritable statut doit rester dans le giron du ministre de l'Emploi fédéral, s'appuyant sur la Commission Artistes et sur une administration compétente ». Donc SPF Emploi et SPF Sécurité sociale (pour la Commission Artistes). Pas question de communautariser, pas question de jouer avec un « ministre des Artistes ». Cependant, les communautés doivent jouer un « rôle renforcé », impliquant « une concertation continue entre les niveaux de pouvoirs ». La volonté d'investir durablement la CIM d'un rôle de coordination semble ainsi confirmée.

Secundo, et ces deux phrases ont visiblement été millimétrées : « La définition de travailleur du secteur artistique serait axée sur l'activité de création, incluant son enseignement, ainsi que l'animation socioculturelle autour de la création. On y inclut donc bien les techniciens, mais on exclut les fonctions de production et diffusion artistique pour ne pas déstructurer le système. » Notons que le mot *création* est souligné dans la version écrite de cette réponse.

Ce n'est « que » la vision d'un ministre qui n'a pas en charge la réforme du statut mais, renseignement pris auprès du groupe parlementaire Ecolo, c'est précisément la position du parti, composante du gouvernement fédéral. La vision est donc bien de soutenir l'artiste créateur dans toute son activité, en ce compris son activité de professeur – partie intégrante de sa carrière artistique – et les activités (ateliers, initiations, conférences, etc.) que ce même artiste assume pour partager sa connaissance, son savoir-faire, sa passion. Un écrivain est artiste lorsqu'il se rend dans des classes de secondaire pour partager son expérience de création. Les créatifs vont applaudir.

La seconde phrase, par contre, s'oppose à un statut d'artiste qui couvrirait tous les travailleurs du spectacle et du monde culturel : il y a des techniciens artistes (graphistes, concepteurs de décors...), mais il n'est pas question de permettre au milieu culturel d'employer tout le monde sous statut d'artiste. Retour ainsi aux réalités : une trop grande ouverture aurait pour effet d'une part de mettre à mal la sécurité sociale, d'autre part d'ubériser des fonctions qui doivent demeurer soumises à des contrats d'emploi conventionnels. D'où le risque de « déstructurer le système. » Piqûre de rappel, donc, pour les opérateurs, les institutions, les compagnies : il faut des gestionnaires, des techniciens, de l'administratif à temps plein, le monde culturel ne se réduit pas aux artistes.

Cette manière de déterminer le périmètre « artiste » ne plaira pas à tous, mais

aucune vision ne fait consensus au sein du monde culturel : il s'est lui-même déchiré sur ce point. Au moment de fixer un cap, la ministre de la Culture a au moins fixé le sien.

Stephen Markley, Grand Prix de littérature australaise



Le ministre confirme une réforme du statut de l'artiste. La France est aux abois. La ministre Lhonoré vise la ligne entre un statut idéal et ce qui est possible. En matière de la production et diffusion.

Statut de l'artiste : l'heure des réalités

POLITIQUE CULTURELLE

La ministre confirme une réforme du statut de l'artiste. La France est aux abois. La ministre Lhonoré vise la ligne entre un statut idéal et ce qui est possible. En matière de la production et diffusion.



Un artiste en atelier.

Le statut de l'artiste est un sujet qui revient régulièrement dans les débats politiques. La ministre de la Culture, Roselyne Lhonoré, a annoncé hier soir, lors d'une conférence de presse, qu'elle avait décidé de lancer une réforme de ce statut. Cette réforme vise à clarifier les conditions de travail des artistes et à leur offrir une meilleure protection sociale. Elle prévoit notamment de reconnaître officiellement le statut d'artiste-écrivain, d'artiste-auteur et d'artiste-interprète. Ces professions seront alors considérées comme des professions libérales, ce qui leur permettra d'accéder à des avantages fiscaux et sociaux. La ministre a également annoncé qu'elle allait créer un conseil national de l'artiste, chargé de représenter les intérêts des artistes auprès du gouvernement. Cette réforme est attendue avec intérêt par les professionnels du secteur, qui ont souvent déploré l'absence de reconnaissance officielle de leur statut.

Le statut de l'artiste est un sujet qui revient régulièrement dans les débats politiques. La ministre de la Culture, Roselyne Lhonoré, a annoncé hier soir, lors d'une conférence de presse, qu'elle avait décidé de lancer une réforme de ce statut. Cette réforme vise à clarifier les conditions de travail des artistes et à leur offrir une meilleure protection sociale. Elle prévoit notamment de reconnaître officiellement le statut d'artiste-écrivain, d'artiste-auteur et d'artiste-interprète. Ces professions seront alors considérées comme des professions libérales, ce qui leur permettra d'accéder à des avantages fiscaux et sociaux. La ministre a également annoncé qu'elle allait créer un conseil national de l'artiste, chargé de représenter les intérêts des artistes auprès du gouvernement. Cette réforme est attendue avec intérêt par les professionnels du secteur, qui ont souvent déploré l'absence de reconnaissance officielle de leur statut.

Le statut de l'artiste est un sujet qui revient régulièrement dans les débats politiques. La ministre de la Culture, Roselyne Lhonoré, a annoncé hier soir, lors d'une conférence de presse, qu'elle avait décidé de lancer une réforme de ce statut. Cette réforme vise à clarifier les conditions de travail des artistes et à leur offrir une meilleure protection sociale. Elle prévoit notamment de reconnaître officiellement le statut d'artiste-écrivain, d'artiste-auteur et d'artiste-interprète. Ces professions seront alors considérées comme des professions libérales, ce qui leur permettra d'accéder à des avantages fiscaux et sociaux. La ministre a également annoncé qu'elle allait créer un conseil national de l'artiste, chargé de représenter les intérêts des artistes auprès du gouvernement. Cette réforme est attendue avec intérêt par les professionnels du secteur, qui ont souvent déploré l'absence de reconnaissance officielle de leur statut.

EXPERTISE COLLECTIONS
Actualité
Estimation
Actions anciennes

Le statut de l'artiste est un sujet qui revient régulièrement dans les débats politiques. La ministre de la Culture, Roselyne Lhonoré, a annoncé hier soir, lors d'une conférence de presse, qu'elle avait décidé de lancer une réforme de ce statut. Cette réforme vise à clarifier les conditions de travail des artistes et à leur offrir une meilleure protection sociale. Elle prévoit notamment de reconnaître officiellement le statut d'artiste-écrivain, d'artiste-auteur et d'artiste-interprète. Ces professions seront alors considérées comme des professions libérales, ce qui leur permettra d'accéder à des avantages fiscaux et sociaux. La ministre a également annoncé qu'elle allait créer un conseil national de l'artiste, chargé de représenter les intérêts des artistes auprès du gouvernement. Cette réforme est attendue avec intérêt par les professionnels du secteur, qui ont souvent déploré l'absence de reconnaissance officielle de leur statut.